

COMITE REGIONAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS NORD – PAS DE CALAIS / PICARDIE

Boulogne-sur-Mer, le 30 avril 2015

Madame la Présidente de la Commission Particulière du Débat Public

> 21 Avenue des canadiens 76420 Le TREPORT

Objet: Position du CRPMEM Nord - Pas de Calais/Picardie.

Madame la Présidente,

En conformité avec l'avis unanime des pêcheurs professionnels qu'il représente, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Nord-Pas de Calais / Picardie rappelle sa ferme opposition au projet du parc éolien de Dieppe - Le Tréport. Cette position a été exprimée à maintes reprises par courrier mais également lors du premier débat public qui s'est tenu en 2010.

Ainsi, à l'inverse des concessions faites par les professionnels de la pêche pour le parc éolien de Fécamp, le rejet de ce projet résulte de la non prise en compte pure et simple des suggestions de zones d'implantations, que les marins-pêcheurs avaient fait l'effort de soumettre au cours de nombreuses réunions de concertation.

Avec le CRPMEM de Haute-Normandie, les comités ont toujours pointé du doigt que le secteur retenu est d'un très grand intérêt halieutique et économique et ont par conséquent proposé que le projet soit situé sur des zones reconnues comme moins poissonneuses. Nos recommandations n'ont pas été suivies. Il était par ailleurs demandé que les sites déterminés soient obligatoirement des zones proportionnellement moins fréquentées par les arts trainants. Cette mesure permettait que les métiers de la pêche les plus impactés par l'implantation d'éoliennes sur leur zone de travail soient moins pénalisés.

Par ailleurs, nous avons également exprimé nos craintes concernant les risques liés à la navigation dans ce secteur fréquenté par des navires de tout ordre (y compris de commerce), et proche du dispositif de séparation du trafic.

Enfin, ce projet est à additionner, en termes de futur impact sur l'espace de travail des professionnels de la pêche, à tous les projets lancés par l'Etat (aires marines protégées) ou par de nouveaux usagers (extraction de granulats, parcs éoliens offshore anglais et autres projets français) sur le secteur de la Manche.

Ce nouveau parc, s'il voit le jour, impacterait ainsi une nouvelle fois les zones de pêche de la pêche professionnelle et fragiliserait économiquement tout le secteur amont et aval qui en dépend.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

O. LEPRETRE

Président

12, rue Solférino – 62200 Boulogne-Sur-Mer – France Tél. 03 21 10 90 50 – Fax. 03 21 10 90 60 – e-mail : crpm.nord@wanadoo.fr